

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Chancelière d'Etat nommée par le Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat communique:

Lors de sa séance du lundi 9 mars 2009, le Conseil d'Etat a nommé Mme Monica Engheben, 34 ans, en qualité de chancelière d'Etat. Native du Locle, célibataire, Mme Monica Engheben occupe actuellement la fonction de secrétaire générale du Parlement fribourgeois. Elle succèdera à M. Jean-Marie Reber, qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite pour fin mai 2009 après avoir occupé cette fonction durant plus de 28 ans. Mme Monica Engheben devient ainsi la quatrième chancelière au niveau suisse, avec celles de la Confédération et des cantons de Fribourg et de Bâle-Ville. Les modalités de son entrée en fonction sont encore à définir.

Originaire du Locle où elle est née et a suivi ses écoles, obtenant une maturité fédérale, type E (économique) à l'Ecole supérieure de commerce à La Chaux-de-Fonds, Mme Monica Engheben est au bénéfice d'une licence en sciences économiques, option économie politique, de l'Université de Neuchâtel (1997), et d'un master en management et analyse des politiques publiques de l'Université de Genève (2000). Elle a par ailleurs travaillé durant ses études comme assistante de recherche à l'Institut de recherche économique et régionale (IRER) à l'Université de Neuchâtel et en tant qu'assistante en finances publiques au Département d'économie politique de l'Université de Genève.

En 2000, elle a été engagée à l'Office fédéral de l'énergie à Berne en qualité de collaboratrice scientifique, participant notamment aux accords volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'économie, et comme membre de la délégation suisse aux conférences sur le climat (Protocole de Kyoto).

En 2005, elle a été élue secrétaire générale du Parlement du Canton de Fribourg. A noter qu'elle est la première à occuper cette fonction précédemment liée à celle de chancelier. Dans le cadre de ses fonctions, elle a notamment été chargée de la mise en place du secrétariat du Grand Conseil, de l'organisation des sessions et de la gestion des affaires du Parlement, d'assurer la coordination avec la chancellerie d'Etat et le Conseil d'Etat, ainsi que de l'organisation de manifestations et de délégations officielles.

Sa bonne connaissance des institutions politiques suisses, son expérience avérée du fonctionnement des exécutifs et des législatifs cantonaux, sa capacité à gérer une entité publique, de même que sa personnalité affirmée et sa vivacité d'esprit ont convaincu le Conseil d'Etat de nommer Mme Monica Engheben à cette haute fonction.

Neuchâtel, le 10 mars 2009